

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 11 mai 2020 reportant l'épreuve écrite du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques de 1^{re} classe au titre de l'année 2020

NOR : CPAE2011327A

Par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 11 mai 2020, l'épreuve écrite du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques de 1^{re} classe au titre de l'année 2020, initialement prévue le 16 mars 2020 par l'arrêté du 28 novembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques de 1^{re} classe, aura lieu :

- pour les candidates et candidats des 1^{re} et 2^e zones géographiques telles que visées dans l'arrêté du 28 novembre 2019 précité (soit respectivement Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon et France métropolitaine, La Réunion, Mayotte) : le **7 septembre 2020** (date locale) ;
- pour les candidates et candidats de la 3^e zone géographique : le 7 septembre 2020 en Polynésie française (date locale) et le 8 septembre 2020 en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna (date locale).

Les candidats recevront une convocation à cet effet, adressée le cas échéant par courriel.

(Le reste de l'arrêté du 28 novembre 2019 précité est inchangé.)